

7 - FINANCES LOCALES
7.5 - Subventions
7.5.5 - Subventions accordées aux autres
personnes morales de droit privé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 9 novembre 2022 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 novembre 2022 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception Madame Anne MORIN et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT, Nathalie MONTIEGE, Magali BARBOT ainsi que Messieurs Olivier RICHEFOU et Franck KERZERHO étaient excusés.

Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022
Date d'affichage de la délibération : 10 novembre 2022

Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ
Madame Nathalie MONTIEGE à Madame Christine NADAU
Madame Magali BARBOT à Monsieur Jean-Bernard MOREL
Monsieur Olivier RICHEFOU à Monsieur Patrick PÉNIGUEL
Monsieur Franck KERZERHO à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIERE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Madame Murielle BUCHOT, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE 2022 9 11 09

ASSOCIATION CHANGÉ SOLIDAIRE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Changé Solidaire accompagne depuis 2017 des personnes en situation d'isolement ou de solitude sur la commune de Changé. En moyenne, huit à dix personnes bénéficient chaque année de visites à domicile assurées par des bénévoles de l'association. Ces visites ont pour but de tenir compagnie par l'échange ou le jeu.

Dans ce cadre, les bénévoles peuvent être confrontés à des confidences ou des émotions difficiles à recueillir qui peuvent mettre mal à l'aise ou déstabiliser.

Afin de professionnaliser ses bénévoles et de leur apporter des outils à même de les sécuriser dans ces situations, Changé Solidaire souhaite leur proposer une journée de sensibilisation à l'écoute active. Cette journée serait animée par l'association Espace Ecoute Formation implantée au Mans qui pourrait intervenir à Changé durant une journée auprès d'un groupe de 6 à 7 bénévoles.

L'association CHANGÉ Solidaire sollicite aujourd'hui notre soutien pour concrétiser cette action de formation.

Ceci exposé,

Afin de soutenir les actions de l'association qui s'inscrivent pleinement dans la politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Enfance, Jeunesse et Solidarités réunie le 3 novembre 2022,

Il est proposé en conséquence :

- **de voter** en faveur de l'association CHANGÉ Solidaire, une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) maximum.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65741-510-1 du budget.

- **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré en l'absence de Madame Marie-Noëlle BLOT, membre du bureau de l'association intéressée,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL.



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir